



CC de Digoin Val de Loire (Siren : 247104078)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Digoin
Arrondissement	Charolles
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	31/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. ROLAND FLEURY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	HOTEL DE VILLE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71160 DIGOIN
Téléphone	03 85 53 78 06
Fax	03 85 53 78 19
Courriel	contact@ccval.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 812
-----------------------------	--------

Densité moyenne 71,18

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
03	Chassenard (210300638)	981
03	Coulanges (210300869)	323
71	Digoin (217101765)	8 381
71	La Motte-Saint-Jean (217103258)	1 242
71	Les Guerreaux (217102292)	250
03	Molinet (210301735)	1 188
71	Saint-Agnan (217103829)	740
71	Varenne-Saint-Germain (217105576)	707

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif <i>Protection et mise en valeur de l'environnement : . contrôle, réhabilitation et entretien des installations d'assainissement non collectif</i></p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Protection et mise en valeur de l'environnement Collecte et traitement des ordures ménagères</i></p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Protection et mise en valeur de l'environnement Collecte et traitement des ordures ménagères</i></p> <p>- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement : . Aménagement des bords de Loire et de ses affluents dont la communauté a ou est appelée à avoir la maîtrise . Fléchage et entretien des chemins de randonnées. Création sur les communes non équipées, connexion des réseaux, élaboration de documents. L'intérêt communautaire est défini comme suit : Intervention de la CCVAL pour : - Les communes de Saône-et-Loire : * sur les chemins ruraux non goudronnés ou assimilés inscrits au Plan Départemental d'itinéraires de Promenades et de Randonnée de Saône-et-Loire (PDIPR 71) appartenant au domaine public des communes membres de la CCVAL. - Les communes de l'Allier : * sur les chemins ruraux non goudronnés ou assimilés créés par le SIVOM du Val de Loire et inscriptibles ou inscrits au Plan Départemental d'itinéraires de Promenades et de Randonnée de l'Allier (PDIPR 03) appartenant au domaine public des communes membres de la CCVAL.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Activités sanitaires <i>. Santé : Toute action favorisant le maintien ou la création d'activités de santé sur le territoire.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Développement économique : . Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; L'intérêt communautaire est défini par les critères suivants : . toute zone appartenant actuellement au SIVOM . toute zone future d'une superficie d'un seul tenant</i></p>

supérieure à 2 ha . toute zone située à proximité immédiate de la RCEA . Gestion et aménagement des espaces d'intérêt communautaire existants : C.D.E. (Centre des Entreprises), Z.E.N. (Zone d'Entreprises Nouvelles) des Mûriers, Ligerval, Zone des Planches, ou à venir.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement économique : action de développement économique.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire . Entretien et gestion des bassins nautiques existants situés à Digoin et des équipements qui y sont liés Etudes, réalisation, entretien et gestion de futurs équipements nautiques intercommunaux et de leurs aménagements . Construction, aménagement, entretien et gestion des nouveaux équipements multisports de proximité.

- Activités péri-scolaires

*. Actions en faveur de la jeunesse : * Signature du projet éducatif territorial et conduite de programmes qui y sont liés. * Organisation et gestion de centre(s) de loisirs sans hébergement (CLSH) extrascolaire(s) d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire le CLSH extrascolaire accessible aux familles de l'ensemble des communes de la CCVAL et pour lequel la CCVAL organise un transport à partir des communes. * Organisation du transport des enfants originaires de la CCVAL à la piscine intercommunale pendant la saison estivale.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

. Actions culturelles : organisation des actions ou événements d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la manifestation qui répond aux critères cumulatifs suivants : action concernant l'ensemble des communes et générant une fréquentation intercommunale manifestation itinérante permettant de rapprocher la population de la culture cofinancement départemental et/ou régional et/ou Etat et/ou Europe

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace , schéma de cohérence territoriale (SCOT) dans le cadre du contrat de Pays Charolais-Brionnais.

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace . Schéma directeur et schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Aménagement de l'espace . Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire est défini par les mêmes critères qu'en matière de développement économique.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : L'intérêt communautaire est défini par les critères suivants : . les voies reliant directement les voiries départementales et nationales aux zones d'activité d'intérêt communautaire . les voies internes aux zones d'activités d'intérêt communautaires.

Développement touristique

- Tourisme

*Développement économique : . Développement touristique d'intérêt communautaire * création et gestion d'un office de tourisme communautaire conformément aux missions définies par le code du tourisme (articles L. 133-1 et suivants) : - accueil et information des touristes - promotion touristique du territoire communautaire en coordination avec les comités départementaux et régionaux du tourisme - coordination et soutien des interventions des différents partenaires du développement touristique local (communes, associations, professionnels, etc...) - élaboration et mise en oeuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique d'intérêt communautaire - promotion des produits du terroir - promotion, développement d'activités et d'animations liées aux voies vertes - promotion des circuits de randonnée relevant de la communauté de communes. * création, gestion et promotion d'espaces dédiés à la céramique * mise en valeur de la voie d'eau par la gestion et/ou la création des équipements portuaires et nautiques sur les canaux.*

<p>Logement et habitat</p> <p>- Programme local de l'habitat <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : . Programme local de l'habitat.</i></p> <p>- Politique du logement social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : . Mise en place et gestion d'un observatoire de l'habitat.</i></p> <p>- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : . Participation aux dispositifs mis en place au niveau départemental en faveur du logement des personnes défavorisées</i></p> <p>- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : . Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.</i></p>
<p>Autres</p> <p>- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire sur les communes de la CCVal prévue à l'article L. 1425, 1 du code général des collectivités territoriales</i></p> <p>- Autres <i>. Réalisation du répertoire, analyse et valorisation des richesses naturelles du territoire de la communauté de communes. . Recensement, collecte, archivage et valorisation du patrimoine ethnologique et architectural de la communauté de communes. L'intérêt communautaire attaché à la valorisation du patrimoine architectural est défini comme l'intervention sur des bâtiments classés parmi les monuments historiques appartenant au domaine public des communes membres de la communauté de communes du Val de Loire.</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	PETR DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS (200050276)		93 741
71	Syndicat mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets et Ordures Ménagères (S.M.E.V.O.M.) du Charollais Brionnais et Autunois (257103846)	SM fermé	81 708

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)